Comité Social Économique Central
(CSEC)

PROCES-VERBAL

------ séance -------

du

mercredi 22 juin à 13h30

----------2022----------

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

*La séance est ouverte à 13h30, sous la présidence de **M. Jean AGULHON**, directeur du département GIS.*

Sont présents (es)

MM.	Frédéric **SARRASSAT**	Secrétaire	liste FO RATP *CSE 12/MTS*
	Laurent **DOMINÉ**	1er secrétaire adjoint	liste CFE-CGC *CSE 6/DSC*
Mme	Magaly **CLEUET**	2e secrétaire adjoint	liste UNSA *CSE 5/SEM*
MM	Elies **BEN ROUAG**	Trésorier	liste UNSA *CSE 2/RDSCENTRES BUS*
	Karim **NEGADI**	Trésorier adjoint	liste FO RATP *CSE 2/RDS CENTRES BUS*
MM.	Marc **BRILLAUD**	Membre titulaire	liste FO RATP *CSE 3/SUR*
	Franck **CLEMENT**	-	liste FO RATP *CSE 5/SEM*
	Bastien **ORSINI**	-	liste FO RATP *CSE 5/SEM*
	Gregory **GUIDEZ**	-	liste UNSA *CSE 2/RDS CENTRES BUS*
	Nicolas **BERGEAUD**	-	liste UNSA CSE *8/SIT*
	Karl **BENOIST**	-	liste CFE-CGC *CSE 1 /MTS*
	Pascal **LAMBERT**	-	liste CGT *CSE 7/RATP INFRA*
	Pascal **KERLEU**	-	liste CGT *CSE 9 M2E*
	Fabrice **DELAGE**	-	liste CGT *CSE 11/MRF*
Mmes	Cécile **AZEVEDO**[1]	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Farida **KAIS**	-	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Florence **ESCHMANN**	-	liste FO RATP CSE 12 MTS
	Marie-Mathilde **GUEROULT**[2]	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
MM.	Mohamed **CHAGH**[3]	-	liste FO RATP CSE 1/RDS CENTRAL
	Abdelnour **LARDIDI**	-	liste UNSA CSE 3/SUR
	José **JONATA**	-	liste UNSA CSE 5/SEM
	Olivier **MERCIER**	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Jean-Marie **DUCELIER**	-	liste CFE-CGC CSE 2/RDS CENTRES BUS
	André **BAZIN**[4]	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Eric **TURBAN**[5]	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA

Sont absents(es)/excusés (es) :

Mme	Corinne **CHOUTEAU**	Membre titulaire	liste UNSA *CSE 1/RDS CENTRAL*
MM.	Karim **ROUIJEL**	-	liste FO RATP *CSE 2/RDS CENTRES BUS*
	Kamel **OULD AHMED**	-	liste UNSA *CSE 6/DSC*
	Claude **NIVAULT**	-	liste CGT *CSE 4/RER*
	Abdelhakim **KHELLAF**	-	liste CGT *CSE 7/RATP INFRA R*
	Joffrey **QUIQUEMPOIS**	-	liste CGT *CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP*
	Thibaut **DASQUET**	-	liste CGT *CSE 11/MRF*
Mme	Mary **FORD**	Membre suppléant	liste UNSA CSE 6/DSC
MM.	Nourredine **ABOUTAIB**	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Aurélien **DERACHE**	-	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Olivier **TEISSIERE**	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Michel **MARQUES**	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Damien **MORILLA**	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Samy **SI-TAYEB**	-	liste LA BASE CSE 4/RER

Assistent à la séance :

Mme	Stéphanie **GRELAUD**	Représentante du syndicat CFE-CGC
MM.	Yves **HONORE**	Représentant du syndicat FO RATP
	Arole **LAMASSE**	Représentant du syndicat UNSA
	Vincent **GAUTHERON**	Représentant du syndicat CGT

---

[1] Remplace Karim ROUIJEL, en tant qu'élu titulaire pour les votes
[2] Remplace Kamel OULD AHMED, en tant qu'élu titulaire pour les votes
[3] Remplace Corinne CHOUTEAU, en tant qu'élue titulaire pour les votes
[4] Remplace Joffrey QUIQUEMPOIS, en tant qu'élu titulaire pour les votes
[5] Remplace Abdelhakim KHELLAF, en tant qu'élu titulaire pour les votes

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

ORDRE DU JOUR

1 - PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CE POUR L'EXERCICE 2021 6

2 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CE POUR L'EXERCICE 2021 22

3 - PRESENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 26

4 - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CE POUR L'EXERCICE 2021 32

5 - CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021 35

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Rebonjour Mesdames et Messieurs. Bonjour à ceux qui nous rejoignent. Monsieur le Secrétaire, je propose de commencer cette séance.

M. LE SECRÉTAIRE.- Oui. J'attends que nos invités arrivent, je ne les vois pas pour l'instant.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais faire un point sur les présents. J'ai la même liste de personnes absentes excusées que ce matin, parmi les titulaires et suppléants. Concernant les représentants syndicaux du CSEC, pour l'UNSA, M. LAMASSE est remplacé par M. SARDANO à qui je souhaite la bienvenue.

M. LAMASSE.- M. SARDANO n'est pas certain d'être présent.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne le vois pas connecté.

M. LAMASSE.- Je reste tant qu'il n'est pas connecté.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette séance est consacrée aux comptes et rapports du Comité d'entreprise. Je propose que nous ayons la présentation des comptes sociaux et consolidés du Comité d'entreprise pour l'exercice 2021, puis une présentation du rapport d'activité du Comité d'entreprise pour le même exercice, et une présentation des rapports des Commissaires aux comptes. Nous procéderons ensuite à deux votes, l'un sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés du Comité d'entreprise pour l'exercice 2021 et l'autre sur l'affectation du résultat 2021.

Sont également présents Mme SIDANER, directrice administrative et financière du Comité d'entreprise...

Mme REBECCA.- M. BERTHIER n'assistera pas à la présentation des comptes. M. OUZOULIAS pour le cabinet CoExco étant retardé, il laisse la présentation à M. MAZURIER en tant que Commissaire aux comptes.

M. LE PRÉSIDENT.- Les deux cabinets de commissaires aux comptes sont représentés par M. MAZURIER du cabinet Exco Nexiom et par Mme DESMEE, Commissaire aux comptes du cabinet CoExco.

Nous accueillerons M. HUAULT DUPUY, expert-comptable.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

1 – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CE POUR L'EXERCICE 2021

Madame Béatrice SIDANER, Directrice administrative et financière du CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY, expert-comptable – Cabinet BEC

Monsieur Denis MAZURIER, commissaire aux comptes – Cabinet EXCO-NEXIOM

Participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT.- Je cède la parole à M. SARRASSAT.

M. LE SECRÉTAIRE.- M. HUAULT DUPUY va vous présenter les comptes sociaux et consolidés du CE pour l'exercice 2021.

M. HUAULT DUPUY.- Merci. Je vais partager mon écran pour que vous puissiez suivre le document.

Le total du bilan, c'est le total de l'ensemble des comptes du bilan : 83 674 000 €. Les résultats de l'exercice 2021 se clôturent pour les attributions économiques sur un déficit de 283 641 €, et pour les activités sociales et culturelles sur un excédent de 3 552 884 €.

Les principales missions sont rappelées. Les comptes annuels étant soumis au contrôle des Commissaires aux comptes, nous n'émettons pas d'opinion. Il faut se référer à celle des Commissaires aux comptes qui est émise dans le rapport.

Comme tous les ans, les comptes annuels comportent plusieurs éléments. Le bilan est la situation financière du CSE au 31 décembre de l'exercice 2021, avec à l'actif ce que possède le Comité, c'est-à-dire les immobilisations incorporelles, les logiciels notamment. En valeur brute, on est à 2 810 000 €, en amortissement à 2 171 000 €, et en valeur nette à 638 000 €. Il y a ensuite les immobilisations corporelles avec plusieurs postes : terrains, constructions, installations et agencements, autres immobilisations corporelles, immobilisations corporelles en cours. On y trouve l'ensemble des biens acquis et possédés jusqu'au 31 décembre 2021 par le CSEC. Ce sont des montants significatifs.

Parmi les mouvements de cette année, il y a eu des sorties d'immobilisation puisqu'il y a eu des cessions de plusieurs sites (Chessy, Le Bugue, Le Virly, Serre-Chevalier), nous le verrons dans le résultat exceptionnel, qui ont entraîné pour partie une diminution des valeurs brutes. Cela a été compensé en petite partie par les travaux en cours qui augmentent : 3 117 000 € contre 533 000 €. Il s'agit des travaux qui ont commencé sur le site de Noirmoutier. Les travaux étant encore en cours au 31 décembre, on les passe de manière provisoire dans ce poste "immobilisations corporelles en cours". Une fois terminés, ce sera réparti entre les différents postes d'immobilisation.

Les immobilisations financières sont constituées principalement par les parts de SCI, 6 702 000 €. Le CSEC est associé dans un certain nombre de sociétés civiles. Le montant total de 6 702 000 € est celui qui a été investi par le Comité à l'origine. En fin d'année, nous comparons ce montant investi à la valeur bilantielle de ces SCI, retraitée des amortissements. On compare toujours par rapport à une valeur comptable, on n'a pas de revalorisation dans les SCI. On passe éventuellement une dépréciation. Cette année, on a passé un petit complément de dépréciation, la valeur nette passe de 6,3 M€ à 6,2 M€.

Les prêts aux salariés s'élèvent à 45 000 €. Quelques autres immobilisations financières sont constituées par des cautions notamment, pour 44 000 €.

Au global, l'actif net immobilisé s'établit à 39 M€. Il était à 44 M€ au 31 décembre 2020. Il est en baisse. Ce sont essentiellement les immobilisations qui s'amortissent au fur et à mesure des années puisque tous les ans, il est constaté une nouvelle année d'amortissement qui entraîne une diminution de la valeur nette. Celle-ci a été accélérée cette année en raison de sorties d'immobilisations à la suite des cessions.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

La deuxième partie de l'actif est l'actif circulant. On y retrouve les stocks pour 266 000 €. On note une diminution importante des stocks qui étaient à 700 000 € fin 2020. C'est un changement dans l'activité de la billetterie, qui passait auparavant par le CSE. Le CSEC achetait et avait de la billetterie en stock. Une partie passe dorénavant par des prestataires sur des plateformes de billetterie, ce qui diminue grandement le stock au 31 décembre. Les stocks sont donc en diminution importante parce qu'il y a cette modification dans les activités, avec le passage de certaines activités sur des plateformes extérieures. On retrouve néanmoins 266 000 € correspondant en grande partie aux stocks de la restauration.

Dans le poste "avances et acomptes", on constate ce qui est versé pour les différentes activités, notamment pour les activités 2022 parce qu'il y a eu des avances et acomptes réalisés en 2021 et 2020 qui, compte tenu du Covid, ont concerné des activités qui ont été décalées. Le montant est en augmentation à fin 2021, c'est cohérent avec la reprise des activités. En 2020, il y avait 1,6 M€, beaucoup d'activités avaient été arrêtées. On ne savait pas ce qu'il allait se passer début 2021. Fin 2021, un certain nombre d'activités ont été relancées. On a un transfert entre les stocks et les avances et acomptes versés. Comme je le disais, des activités sont transférées sur des plateformes d'activités qui demandent au CSE le versement d'avances. Il n'y avait pas ces avances les précédentes années, notamment à HappyPal où on constate environ 400 000 € d'avances. Le prestataire vend de la billetterie subventionnée pour le compte du CSEC, mais demande à être payé sur cette partie. Le CSE verse des avances à ces prestataires.

Les créances qui s'élèvent à 8 943 000 € correspondent à ce que doivent les tiers, c'est-à-dire tout ce qui est extérieur au CSE, autour du CSE. Les salariés qui participent aux activités sont les premiers. Le total de 4 738 000 € augmente légèrement par rapport à l'exercice précédent. C'est probablement lié à la reprise des activités et cela dépend aussi du moment où les salariés s'inscrivent et paient les activités.

On note une dépréciation de 794 000 € sur ce compte. La méthode antérieure a continué à être appliquée en provisionnant systématiquement à 100 % toutes les créances ayant plus d'un an, et de manière dégressive sur l'exercice, les créances du premier trimestre 2021 sont dépréciées à 75 %, puis à 50 % le second trimestre, 25 % le troisième et 0 % le quatrième. Cette année, ce poste "créance" a connu des changements importants en termes de méthodologie parce que le CSE a mis en place un certain nombre d'outils métiers qui permettent d'offrir des prestations aux salariés ou de les suivre. Ces outils métiers permettent d'auxiliariser, donc de suivre la créance par salarié dans la comptabilité, mais nous sommes en phase transitoire. On passe d'une comptabilité centralisée dans des comptes généraux, à la possibilité à partir de 2021, de suivre salarié par salarié. Compte tenu du volume et du nombre de salariés et d'agents qui participent aux activités, c'est un très gros travail de transition. Pour passer de la comptabilité centralisée à la comptabilité auxiliaire, le travail était encore en cours au 31 décembre 2021 puisque des activités n'étaient pas payées en fin d'année. Des choses se débouclerons en 2022. Ce poste a donc connu des modifications de méthodologie.

Dans les CSE, les "structures liées" sont toutes les structures qui ont un lien particulier avec le CSE. La première est la RATP, mais on y trouve également les OPC, les SCI, et les CSE d'établissement. On est à 2 933 000 € sur ce poste "débiteurs structures liées". Ce sont essentiellement les créances sur les OPC et sur Les Enfants du Métro en l'occurrence, puisque des acomptes versés à l'OPC sont supérieurs à la subvention définitive. Le montant de créances reste à régulariser.

Le poste "autres créances" s'élève à 1 271 000 € dans lequel on trouve quelques créances liées aux personnels telles des avances remboursables, des acomptes et autres, mais également des créances sur l'État et particulièrement des créances de TVA. Je rappelle que le CSE fait des déclarations de TVA sur la restauration. Un crédit de TVA d'environ 600 000 € se reporte C'est une créance sur l'État.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

Il reste un deuxième montant important, c'est une créance sur cession d'immobilisation. En 2020, vous aviez cédé une immobilisation, les parts de la SCI Agecroft. Il reste un montant de 400 000 € à encaisser. Plus de 1 M€ est constitué par deux montants, la créance sur le crédit de TVA et la créance sur la cession d'immobilisation.

La trésorerie est répartie sur deux lignes, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités. Sur la ligne " valeurs mobilières de placement", on retrouve tous les placements du Comité au 31 décembre, dont des placements avec un mandat de gestion de comptes titres avec la banque, qui représentent 3,7 M€ sur les 4,8 M€, un placement à terme, sans risque, qui permet de dégager un peu plus d'intérêts que de la rémunération sur un livret, et quelques parts sociales du Crédit Mutuel. 4 863 k€, cela a légèrement augmenté en raison de mouvements de ventes et d'achats dans l'année mais le montant reste stable.

La trésorerie proprement dite sur les comptes bancaires, qui correspond aux disponibilités, s'élève à 27 M€. C'est réparti sur l'ensemble des comptes bancaires. Je rappelle que le CSE a de nombreux comptes bancaires puisqu'il y a les comptes bancaires pour chacun des sites de restauration et chaque activité. Il doit y avoir environ 80 comptes bancaires utilisés par le CSE. L'ensemble de la trésorerie est sur ces comptes bancaires ou livrets pour un montant de 27 135 000 €. Le montant augmente par rapport à l'exercice précédent parce que les fonds propres augmentent. C'est l'une des conséquences du résultat de l'exercice qui a généré un dégagement de trésorerie. C'est aussi la conséquence des cessions d'immobilisations.

Dernier poste de l'actif, les charges constatées d'avance pour 661 000 €. Ce sont essentiellement des prestations facturées en 2021 par un certain nombre de prestataires, mais qui concernent les activités de 2022. Cela se rapproche des avances et acomptes versés, mais ces derniers sont généralement versés sur devis ou pro forma, sans qu'il y ait une facturation. Dans les charges constatées d'avance, il y a une facturation. Comme c'est pour 2022, elle est constatée d'avance, on la retire des comptes de résultat.

Au 31 décembre 2021, l'actif net global s'établit à 83 674 617 €. C'est ce que possède le Comité valorisé à une valeur comptable.

L'ensemble des biens immobilisés sont rentrés dans l'actif du Comité à une valeur comptable, à la valeur dépensée au moment de leur achat. Ce n'est pas la valeur réelle du bien à aujourd'hui, il n'y a pas de réévaluation. Cela augmente un peu par rapport à l'exercice 2020, principalement dans la trésorerie. Il y a l'impact des deux phénomènes, vente d'un certain nombre de biens et le résultat positif sur les ASC.

Dans le passif, dont le total est évidemment identique, il y a les fonds propres à 65 780 000 €. Ils augmentent puisqu'ils étaient à 62 513 000 €. L'augmentation est le résultat de l'exercice, 3 269 000 € au global qui se décomposent entre un résultat excédentaire de 3 552 000 € sur les ASC et un déficit de 283 000 € sur les AEP.

Les provisions pour risques et charges augmentent et passent de 4,3 M€ à 4,9 M€. La ligne " provisions pour risques" est constituée des provisions pour les litiges prud'homaux qui augmentent un peu cette année parce que l'avocat a eu une analyse plus fine. Nous avons provisionné davantage selon les mentions de l'avocat. Cela ne veut pas dire que le risque est plus élevé, mais cela a permis d'affiner les montants. Il y a eu un complément sur la provision pour le litige Urssaf de 2012. Je rappelle que à la suite d'un contrôle Urssaf qui a eu lieu en 2012, le CSE s'est fait redresser pour un montant de plus de 1 M€. Une partie a été acceptée et payée par le CSE à l'époque, une autre a été

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

contestée pour plus de 800 000 €. Une procédure a été engagée, elle a été très longue. Les recours possibles pour le CSE se sont terminés fin 2020. Le CSE a été débouté. Il a donc dû payer les 800 000 €. À ces 800 000 € se rajoutent les majorations et intérêts de retard qui n'avaient pas été provisionnés à l'époque puisque le CSE estimait qu'il ne devrait payer les montants du redressement. Cela explique l'augmentation de la provision pour risques. Deux autres petits litiges ont également été provisionnés.

À l'inverse, la provision pour charges est en diminution, elle est passée de 2 482 000 € à 1 920 000 €. Depuis plusieurs exercices, on est en phase transitoire sur la provision pour engagement retraite, à la suite d'un nouvel accord qui a été signé en 2018 et qui verra son application définitive en 2022. Ce nouvel accord modifie le calcul de l'indemnité départ volontaire à la retraite. Comme la modification était significative, il a été décidé au moment de la signature de l'accord, de répartir cette baisse sur cinq années, de 2018 à 2022. 2021 est la quatrième année. Il y aura encore une légère baisse de cette provision en 2022.

Les dettes sont relativement stables, elles augmentent de 400 000 € sur un peu plus de 12 M€. Il y a 311 000 € dans les emprunts et dettes. Nous avons vu qu'il y avait 27 M€ dans la trésorerie et de nombreux comptes bancaires. Certains peuvent être comptablement à découvert. Cela figure ici.

Nous avons 5 458 000 € de dettes fournisseurs. Elles augmentent à nouveau en 2021 puisqu'elles étaient à 3,7 M€ fin 2020. L'activité reprend fin 2021 et notamment en 2022. Plus de choses sont en cours que l'exercice précédent. Il n'y a pas de points particuliers, il est normal que cela réaugmente.

Sur les dettes fiscales, c'est l'inverse, cela diminue un peu. On retrouve dans les dettes fiscales et sociales, toutes les cotisations dues aux organismes sociaux (Urssaf, caisses de retraite, mutuelles et autres) pour le quatrième trimestre ou le mois de décembre. On retrouve surtout des provisions. Le Comité provisionne les congés payés mais également les RTT, le 13e mois et d'autres engagements vis-à-vis des salariés. L'ensemble des provisions, y compris les charges, représente 2,7 M€. Sur les 3,7 M€, il y a environ 1 M€ de cotisations et 2,7 M€ de provisions pour ce qui était acquis par les salariés sur les congés payés, RTT et autres.

Dans le poste "dettes participants" de 536 000 €, c'est ce que doit le CSE aux participants, principalement le solde des badges restaurant. C'est donc le montant payé par les salariés, qui n'est pas encore consommé par eux.

S'agissant des "créditeurs structures liées" pour 1 953 000 €, nous avons vu tout à l'heure les "débiteurs structures liées" à l'actif. Ce sont principalement les Enfants du Métro. En l'occurrence, on retrouve au passif, essentiellement le solde de la subvention ASC à recevoir de la RATP pour 1 720 000 €, et quelques montants avec les comités d'établissement et les OPC. Il y a 350 000 € d'autres dettes, c'est l'assurance annulation du CSE et divers comptes au 31 décembre.

Enfin, les produits constatés d'avance remontent à 594 000 €, les activités sont reparties à fin 2021 au moins en partie. Il y a donc plus de produits constatés d'avance.

La deuxième partie des comptes annuels, ce sont les comptes de résultat : un compte de résultat activité sociale et culturelle et un compte attributions économiques et professionnelles. Dans les comptes annuels, ils ne sont pas détaillés en gestion. Le détail en gestion se trouve dans le rapport d'activité. Dans les comptes annuels, ils sont présentés par nature de produits et de charges. On retrouve la subvention reçue au titre des activités sociales et au titre des attributions économiques et professionnelles. Sur les activités sociales, elle s'élève à 55 M€. Sur les attributions économiques

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

également, la subvention est composée de la partie qui vient de la RATP et la partie reversée par les CSE d'établissement.

La participation des salariés s'élève à 11 M€. Elle est en baisse par rapport à 2020. Plusieurs phénomènes expliquent la variation de la participation des salariés. Il y a probablement un impact Covid. 2021 a été une année complète avec le Covid, alors qu'en 2020, il y avait eu presque trois mois d'activité pleins au début.

Le CSEC a changé certaines activités, comme par exemple les ventes de billets. Le CSEC passe dorénavant par une plateforme. Avant, il achetait les billets, encaissait la participation des salariés, la différence étant la partie subventionnée. Aujourd'hui, la modalité est différente. Le salarié paie directement aux prestataires sa quote-part, le CSE ne finance plus que la partie subvention. Il n'encaisse plus la participation des salariés. L'aide financière augmente, c'est la contrepartie de cette modalité, cela devient de la subvention accordée aux salariés. Avant c'était dans les achats de billetterie. Facialement, les produits baissent. Cela ne veut pas dire que l'activité globale baisse sur la participation des salariés.

On trouve " autres produits" pour 193 000 €, et les variations de provisions et transferts de charges pour 2 M€. Au global, les produits d'exploitation sur la partie ASC, sont en légère diminution mais restent globalement stables bien qu'il y ait des modifications importantes sur la répartition de ces produits entre la participation des salariés et la subvention.

S'agissant des charges, le montant est en augmentation, il passe de 63 478 000 € à 64 767 000 €. C'est dû à la reprise de l'activité. Vous la verrez dans le détail dans le rapport d'activité. Les charges sont globalement en augmentation avec, sur la partie achat, tous les achats d'activités qui peuvent être réalisés par le Comité, notamment la billetterie qu'il y a en moins. Il y a une petite baisse globale des achats de denrées alimentaires. Il y a eu moins d'activités sur les restaurants entre les deux exercices mais l'essentiel porte sur la billetterie où on constate une baisse de quasiment 1,7 M€ entre les deux exercices.

Le poste le plus important en montants est celui des autres achats et charges externes. Il est globalement stable, il augmente de 600 000 € sur un montant de 25 à 26 M€, il y a assez peu de variations. Certains postes diminuent, d'autres augmentent. Les variations significatives concernent les postes suivants : l'organisation des spectacles car en 2020 il n'y en a quasiment pas eu, alors que cela remonte en 2021. On constate une diminution du coût des gestionnaires entre les deux exercices d'environ 1,15 M€. Globalement, les autres coûts restent stables.

Les aides financières sont en hausse en raison du transfert de cette billetterie que vous n'avez pas achetée qui se transforme en subventions versées. Trois postes sont liés, les impôts et taxes, les salaires et traitements, et les charges sociales. J'inclus les impôts et taxes parce que l'essentiel des impôts et taxes, ce sont les taxes sur salaires. Les salariés et traitements, et charges sociales, sont en diminution. Les impôts et taxes augmentent un peu. Il y a eu une régularisation sur certaines charges professionnelles et surtout une augmentation des impôts locaux qui font partie du poste " impôts et taxes". La masse salariale est en diminution sur les ASC, elle passe de 13,5 M€ à 11,7 M€. Cela se traduit par une baisse de l'effectif.

Il en est de même sur les charges sociales.

Les dotations amortissements et provisions, et les dotations sur actif circulant, sont un peu la conséquence de ce que je vous ai dit au bilan, ce sont les amortissements de l'année (3,5 M€) et des dépréciations passées sur les comptes clients et autres que l'on retrouve ici.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

Dans les autres charges, il y a le montant de 1 451 000 €. C'est essentiellement la fin définitive du Pas del Fang. En 2020, il y a eu la TUP (Transmission universelle du patrimoine) de la SCI Le Pas del Fang réalisée le 30 décembre 2020. Il restait l'association Le Pas del Fang qui a été liquidée au cours de l'exercice. Nous avons constaté une charge de 1 M€. Cela n'a pas d'impact sur l'exercice parce que sachant que l'on aurait à supporter cette charge, elle était déjà provisionnée antérieurement. Cela se neutralise.

Le résultat d'exploitation est de 4 232 000 €.

Au niveau des produits et charges financières, il y a peu de mouvements par rapport à 2020. Sur la SCI Le Pas del Fang, il y a eu de gros mouvements financiers l'an dernier, la fusion avec la SCI avait généré des mouvements importants. Cette année, les mouvements redeviennent normaux avec quelques produits et reprises de provisions. Les provisions sur les parts de SCI s'élèvent à 44 000 €, ce qui entraîne un léger résultat financier de plus 128 000 €.

Sur la partie exceptionnelle, il y a un montant important sur les opérations en capital, ce sont les cessions évoquées tout à l'heure (Serre Chevalier, Le Bugue, Chessy, le Virly). Nous retrouvons le prix de cession. Nous avons sorti la valeur nette des immobilisations. Le montant est de moins 805 000 €. Si on additionne ces résultats, l'excédent s'élève à 3 552 000 € pour 2021. En 2020, c'était particulier compte tenu de ce qu'il s'était passé, l'excédent était de 8 M€.

Sur les AEP, les produits ont été évoqués, les charges sont de 883 000 €. On retrouve dans les autres achats et charges externes, les charges imputables sur les AEP, notamment les honoraires et autres charges. Une partie des salaires et charges est également imputée sur les AEP. Le déficit s'établit à 283 641 € sur les AEP.

Le bilan et compte de résultat ont été présentés.

L'annexe sera présentée plus rapidement parce que j'ai déjà dit l'essentiel.

Je commence par les faits majeurs de l'exercice. Le Covid est toujours en cours et a un impact sur les activités. En revanche, cela ne remet pas en cause la capacité du CSEC à poursuivre ses activités. Dans le cadre des soutiens accordés par l'État, le Comité a, au titre du chômage partiel, perçu 872 000 € au titre de l'exercice.

Le paragraphe sur la subvention AEP existait déjà l'an dernier, mais il a été complété puisqu'il y avait encore un déficit. Les réserves antérieures du 31 décembre 2020, ne permettent pas de couvrir ce déficit. Au 31 décembre 2021, y compris le déficit de l'exercice des AEP, les réserves sont négatives de 48 647 €.

Vous avez l'inventaire des immobilisations de 2020. Nous l'avons laissé parce que c'est important. L'objet social du Comité n'a pas bougé.

Pour les événements postérieurs à la clôture, le Covid continue, cela aura probablement un impact même si cela ira en diminuant -on l'espère- en 2022.

Le Comité établit des comptes consolidés que nous aborderons ensuite.

Je vais passer plus vite sur les règles et méthodes comptables.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

Vous retrouvez en page 12, ce que je vous ai dit sur les variations des immobilisations. Il y a des sorties pour 14 M€ en valeur brute, 9 M€ en montant immobilisé. Il y a donc des sorties pour environ 5 M€ et des entrées, essentiellement les immobilisations en cours (Noirmoutier) pour 3 M€. La valeur nette diminue avec l'augmentation des amortissements (3,5 M€).

Un tableau présente les parts de SCI, les participations.

Les stocks, j'en ai parlé, ainsi que l'état des créances.

Je vous ai présenté les valeurs mobilières de placement pour 4 863 000 €. C'est en valeur comptable, c'est-à-dire en valeur historique au moment où l'argent a été placé. Il a pris de la valeur depuis, puisque la valorisation est de 5 423 000 €. On a donc une plus-value, un produit latent parce qu'il n'est pas comptabilisé, de 559 000 €. Tant qu'il n'y a pas eu de vente, on ne comptabilise pas le produit parce que cela peut fluctuer.

Les disponibilités, j'en ai parlé.

Nous avons vu les réserves et les fonds propres au global. Pour les ASC, nous sommes à 65 825 000 € de réserves. Pour l'instant, le résultat des ASC est à 100 % sur les réserves ASC. Si on met le déficit des AEP, les réserves sont négatives de 48 000 €.

Les provisions dotées s'élèvent à 1 442 000 € et celles qui ont été reprises au cours de l'exercice à 1 996 000 € sur l'ensemble des postes.

Vous avez ensuite le détail d'un certain nombre de calculs de provisions, notamment l'engagement retraite qui est important.

L'état des dettes a déjà été évoqué. Vous avez les ressources globales du Comité central hors vente de biens pour 69 M€. Cela baisse par rapport à l'exercice précédent, mais ce n'est pas comparable en raison de la modification de la participation des salariés et parce que l'an dernier, il y avait la TUP de la société civile Le Pas del Fang qui avait eu un impact dans les revenus. En revanche, nous rappelons que vous recevez deux dotations : une subvention pour les activités sociales et une autre pour les AEP. Pour les AEP c'est 0,01 %, soit 195 000 €, auxquels s'ajoutent 403 000 € de reversement des comités d'établissement.

Vous avez le résultat financier détaillé qui arrive à plus 128 000 €, le résultat exceptionnel avec les prix de vente des différents biens.

Dans les autres informations, le tableau des OPC présente les financements accordés à chacune d'entre elles, avec la répartition main-d'œuvre horaire, subvention et les prises en charge de frais divers, pour un total de 5 274 000 € contre 5 616 000 € en 2020.

Quelques informations complémentaires. Sur l'effectif, la masse salariale a baissé, l'effectif est en diminution. Le nombre de personnes physiques est de 368, l'équivalent temps plein de 300 personnes.

Le tableau des transactions significatives correspond aux prestataires avec lesquels vous avez eu le plus de flux : 6,3 M€ avec HappyPal pour la billetterie, on en voit l'impact, 2 M€ pour Eurodisney, 3,3 M€ avec la RATP pour les relèves et mises à disposition, 1,2 M€ pour Touristra, etc.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

Nous avons aussi les engagements donnés et reçus. Fin 2021, le Comité a signé un contrat de prêt pour faire un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour financer et rénover le centre de Noirmoutier. L'emprunt était de 6 M€. Le crédit était remboursable sur 60 mois avec une première échéance prévue en décembre 2021. À fin 2021, les fonds n'ont pas été utilisés ou débloqués. Les remboursements n'ont pas commencé.

Le CSE a deux engagements, dont une contre-garantie sur engagement par signature. Si un prestataire ou un fournisseur le demande, la banque s'engage à valider les montants jusqu'à 1 M€. Vous avez des fonds bloqués, mais c'est une garantie de la banque qui peut être donnée à des prestataires. Il y a un nantissement sur comptes titres de 1 M€, et un nouveau nantissement de 4 M€ correspondant à un nouvel emprunt.

Vous avez une vingtaine de pages qui détaille tous les comptes de bilan et de résultat.

Y a-t-il des questions sur les comptes annuels ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BERGEAUD ?

M. BERGEAUD.- Dans les réserves AEP présentées au chapitre 1.2 du document, il est précisé que cette année l'ensemble des réserves ont déjà été consommées suite au déficit des AEP de 283 641 €. Il y avait une réserve. L'année prochaine, on imagine qu'il y aura un déficit similaire puisque cela semble se reproduire d'année en année et que beaucoup d'efforts ont déjà été faits pour réduire les coûts. Je pense que la réduction des coûts a aussi ses limites, à un moment. Dans la projection sur quatre ans, on va se retrouver avec des réserves AEP déficitaires de près de 1 M€. Comment cette situation sera-t-elle gérée dans les années futures ?

Mon analyse est peut-être fausse.

M. LE SECRÉTAIRE.- Votre analyse est juste. Nous avons licencié de manière économique du personnel qui était à la direction des analyses économiques. Nous avons diminué la voilure au maximum. Malgré tout, nous n'arrivons pas à combler le déficit. Tout ceci est à lier à une accélération du nombre de séances en lien avec l'évolution et la transformation de l'entreprise, avec son champ d'expertises nécessaires pour la compréhension des élus. Cela ne va pas arranger les choses. Nous n'avons pas trop le choix. Le trésorier pourra aussi s'exprimer sur le sujet. Nous n'avons aucun autre choix que de prendre une partie de l'excédent des ASC pour la transformer à hauteur de 10 % sur les AEP, pour combler le déficit et au moins stabiliser les comptes pour les prochaines AEP sur l'année 2022.

Cela étant, il faudra être conscient que le budget de fonctionnement du CE est très limité. Je sais que des CSE ont fait quelques efforts au-delà du 0,02, ce dont je les remercie. C'est un chemin à explorer, me semble-t-il, mais nous aurons des difficultés. Cette année, nous avons la chance d'avoir un excédent lié à une gestion sérieuse. Si ce n'est pas le cas prochainement sur les ASC, nous serons en difficulté. Des négociations ont eu lieu avec l'entreprise, mais il nous manque environ 250 000 € par an en moyenne depuis trois ans. Il y en avait beaucoup plus au début de la dernière mandature quand il y avait une direction des analyses économiques.

M. BEN ROUAG peut compléter.

M. BEN ROUAG.- Je confirme, heureusement qu'il y a l'excédent de 2021 pour faire une affectation de 10 % pour les AEP, pour combler cela. Nous avons aussi compté sur certains CSE. Peut-on compter sur l'entreprise pour un coup de main ?

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

M. LE PRÉSIDENT.- M. SARRASSAT m'a tendu la perche, M. BEN ROUAG aussi. Je tiens à préciser qu'à la demande des organisations syndicales, en début de cette mandature, nous avons à nouveau concédé des moyens nouveaux. Je laisserai le Secrétaire vous en parler, s'il le souhaite. Je suis en train de comptabiliser, en plus des heures de mandat et du budget de fonctionnement, les montants que nous consacrons aux différentes expertises au niveau du CSEC comme des CSE locaux. À ce stade, j'en suis à plus de 1 500 000 €. Il va falloir se poser autour de la table et se demander, au regard du budget, des détachés article 21, des heures de mandat des élus, pourquoi j'ai encore 1,5 M€ d'expertise pour permettre aux uns et aux autres d'exercer leur rôle. Nous aurons l'occasion d'examiner cette question dans son ensemble le moment venu.

M. BEN ROUAG.- Avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- 1 500 000 € d'expertises en six mois... ! Il va falloir que l'on sache s'en expliquer à un moment donné.

M. BEN ROUAG.- C'est peut-être pour le bien-être des salariés, non ?

M. LE PRÉSIDENT.- Dans ce cas, il n'y a pas de problème pour utiliser les reliquats des œuvres sociales et culturelles pour financer le fonctionnement.

M. BEN ROUAG.- C'est ce que nous faisons. Par la suite, une aide de votre part... Si vous refusez, c'est votre choix aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour cela que je rappelais que des aides supplémentaires ont déjà été consenties en début d'année.

M. BEN ROUAG.- Nous compterons aussi sur la solidarité des autres CSE, nous saurons nous en sortir si vous ne voulez pas nous aider.

M. LE SECRÉTAIRE.- Les expertises sont un droit légitime des élus. On ne peut pas contester que les évolutions de l'entreprise, dont celle sur le CTMR qui est très forte en ce moment, nécessitent des expertises parce que cela concerne des milliers d'agents. On assiste à une transformation complète de l'entreprise, comme il ne s'en est jamais produit dans les 50 dernières années. Cela justifie ô combien certaines expertises, notamment sur RDS. Cela a un coût, tout le monde doit le considérer comme étant lié à l'évolution voulue par les dirigeants de l'entreprise et par les décideurs politiques, et subie par l'intégralité des agents. Ils n'ont rien demandé.

M. BERGEAUD.- Je n'ai pas tout à fait terminé mes questions. Il est possible de transférer des fonds des ASC vers des AEP quand il y a des excédents, pour un montant de 10 % ?

M. LE SECRÉTAIRE.- C'est le maximum légal.

M. BERGEAUD.- Les excédents étant de plus de 1 M€, la somme transférable serait de 130 000 €.

M. LE SECRÉTAIRE.- Les excédents s'élèvent à 3,5 M€...

M. BERGEAUD.- La somme est donc de plus de 300 000 € et couvre largement les 280 000 € de déficit aujourd'hui ?

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

M. LE SECRÉTAIRE.- Oui, et elle sécurise aussi l'exercice 2022 qui est en cours. Nous avons pris l'option au Secrétariat de valider cette proposition, sur conseil de l'expert-comptable et des Commissaires aux comptes qui nous ont fait valoir leur désapprobation d'un déficit de ce type.

M. BERGEAUD.- En appliquant la même règle sur un même excédent, il y a un équilibre qui reste néanmoins. Si cette règle de transfert est appliquée chaque année, les déficits ne se succéderont pas dans le temps ?

M. LE SECRÉTAIRE.- J'insiste, la loi ne nous autorise pas à prendre sur le budget des ASC, tous les honoraires liés aux Commissaires aux comptes, il y en a deux, et à l'expert-comptable. Nous sommes obligés de prendre cela sur le budget de fonctionnement. Vu l'ampleur des écritures, puisque l'on parle de 75 à 80 M€ selon les années, on aurait structurellement un déficit avec les seuls honoraires si les CSE ne nous reversaient rien. Les 195 000 € de l'entreprise, de mémoire, ne couvrent pas les honoraires obligatoires et légaux. Structurellement, les 195 000 € ne le couvrent pas. Les CAC nous ont informés que nous n'avons pas la possibilité de prendre sur les ASC. C'est la loi qui s'impose à tous.

M. BERGEAUD.- Merci.

M. BEN ROUAG.- Même si 90 % des activités du Commissaire aux comptes sont sur les ASC.

M. MAZURIER.- Ce n'est pas un problème de travail à 90 % sur les ASC ou les AEP. Le budget du CSEC RATP est essentiellement consacré aux ASC, c'est normal, c'est ce qui vous permet de financer les activités sociales et culturelles. C'est le texte de loi qui ne nous laisse pas la possibilité de faire une répartition. Il impose que les honoraires de l'expert-comptable et des Commissaires aux comptes soient comptabilisés en budget des attributions économiques et professionnelles.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BENOIST ?

M. BENOIST.- J'aimerais savoir ce qui est compris dans le budget des APE en termes de charges et de produits pour comprendre la répartition. Je reviendrai ensuite sur l'évolution des charges sur la billetterie. Le mode a évolué. Le coût est-il supérieur ou inférieur à la forme qu'il avait précédemment ? J'ai cru comprendre que l'on payait juste la subvention à HappyPal, mais qu'il fallait donner des honoraires d'avance et que les produits des salariés étaient ensuite donnés directement au prestataire HappyPal. S'y retrouve-t-on dans les équilibres financiers ?

M. HUAULT DUPUY.- Sur les AEP, il y a des honoraires qui représentent environ 375 000 €, des détachés pour environ 229 000 € et une partie du personnel mais faible y est affectée pour 260 000 € environ. Ce sont les trois grands postes de charges sur les AEP. Cela fait un total de 860 000 € contre 883 000 € sur le total des charges AEP. Il y a quelques autres petites charges mais ce sont essentiellement ces trois postes.

Il est compliqué de comparer l'exercice 2020 à celui de 2021 sur la billetterie car la situation n'est pas du tout la même. En 2020, il y a eu beaucoup d'arrêts, en 2021, cela redémarre, etc.

Mme SIDANER.- Nous avons décidé en avril 2021 de travailler avec la plateforme HappyPal pour la billetterie. Le salarié paie directement le complément à HappyPal et nous, la subvention. C'est d'autant plus compliqué à comparer qu'il y avait auparavant environ 20 000 utilisateurs de la billetterie. Depuis que nous avons HappyPal avec l'application sur le téléphone, nous sommes passés à 41 000 utilisateurs. On dépense plus, puisque le nombre d'utilisateurs a doublé sur

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

la billetterie. C'est un succès et cela correspond aux besoins des agents. Avec HappyPal, il y a de la billetterie mais aussi des bons d'achat chez Adidas, Leclerc et d'autres offres.

M. BENOIST.- Je voulais comprendre le ratio. Il est clair que plus les personnes utiliseront les activités du Comité d'entreprise, plus la subvention utilisée sera importante. Peut-on avoir une vision de l'évolution de la part que nous aurons à payer aux prestataires en fonction de l'augmentation de la demande, pour une utilisation rationnelle ? Un ratio nous permet-il de savoir de manière approximative, ce que cela nous coûte par agent d'avoir doublé et permis à beaucoup d'entre eux d'utiliser les activités et la billetterie du Comité d'entreprise ?

Mme SIDANER.- Non, pas avec précision. L'économie des 3,5 M€, en tout cas la non-dépense par rapport au budget prévu est surtout due aux vacances. Pour l'instant, on tient mais nous allons analyser cela avec précision maintenant que nous avons des chiffres sécurisés et fiables. Je reviendrai vers vous sur le sujet. Nous y travaillons, parce que c'est important pour le développement et l'offre.

M. BENOIST.- C'est important mais, à l'attention de M. AGULHON, je veux dire que le travail effectué sur la présentation des comptes est un exercice qui n'est pas simple, surtout avec l'évolution du Comité d'entreprise. L'échéance de 2025 arrivant, je me permets de vous transmettre un message. En 2025, il y aura certainement une problématique quant à la subvention, du fait de la mise en concurrence de RDS. Il faudra arriver à trouver un temps d'échange pour savoir comment va vivre le Comité d'entreprise, le CSEC, après 2025.

Nous avons une responsabilité, celle de vous proposer des choses, mais vous avez aussi celle de savoir où l'on va parce qu'on est à trois ans de l'échéance. Diriger, c'est prévoir. En tant qu'élu de la CFE-CGC, je pense qu'il serait intéressant de savoir où l'on va.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de l'alerte. C'est une préoccupation que nous partageons quasiment à chaque signature de l'ordre du jour avec le Secrétaire. Je vous prie de croire que la préoccupation que vous exprimez est largement relayée par le Secrétaire, c'est la raison pour laquelle un certain nombre de dossiers arrivent sur la table, comme celui de la restauration. Cela a donné l'occasion d'échanger aussi avec les organisations syndicales. Cette réflexion ne peut pas être menée tout seul, j'ai besoin de savoir où les organisations syndicales, l'intersyndicale, les gestionnaires souhaitent amener la politique des œuvres sociales et culturelles. Un certain nombre de décisions que nous aurions à prendre dépend aussi de la politique souhaitée. Je comprends parfaitement que ce soit un sujet pas simple, etc., et que cela nécessite un peu de temps. On n'attend d'ailleurs pas d'avoir cette clarification complète pour commencer à l'évoquer.

Je vous ai dit à trois reprises que nous avions accepté des détachements article 21 supplémentaires, nous n'irons pas plus loin. Ils s'ajoutent aux moyens déjà consentis dans le cadre des différents protocoles. Il est possible que nous n'ayons pas à attendre 2025 pour nous poser ces questions. J'ai cru comprendre que tel ou tel CSE commençait à poser la question des moyens de financer le CSEC. C'est l'objet des échanges que nous avons eus lors du dernier CSEC. Les CSE locaux prendront la décision d'accepter de remonter les budgets en centrale, comme c'est historiquement le cas, ou pas. J'espère que nous aurons le temps d'attente 2025 pour nous poser toutes ces questions, et que nous n'aurons pas à le faire avant, sinon cela ne se fera peut-être pas dans les mêmes conditions.

M. BENOIST.- Je prends note de votre proposition d'échanger sur le sujet, même si vous mettez une ambiguïté dans votre dernière phrase quant à la discussion que nous avons eue dans les CSE sur la remontée de la subvention. Il y a aussi une position du Groupe RATP sur la volonté de

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

faire perdurer le CSEC en termes d'activités sociales et culturelles. Certes, il y a eu des petits désagréments sur certaines subventions qui ne sont pas remontées directement au CSEC, mais il ne faut pas mettre cela sur ce compte. Nous avons un devoir de travailler l'avenir. Je ne veux pas vous prendre à partie mais vous dire qu'il nous faudra avoir cette réflexion parce que le budget du CSEC est un moment important. On a besoin de se projeter dans l'avenir. Je me suis permis de vous en parler pour vous dire qu'il faudra à un moment se mettre autour de la table pour en discuter.

M. LE PRÉSIDENT.- Je tenais à éclairer l'ensemble des élus sur le fait que votre invitation est sur la table depuis un an, et qu'elle a déjà généré et nourri un certain nombre de discussions.

Votre question claire est : quelle est l'intention de la direction sur les activités sociales et culturelles au-delà de 2025 ? Des choses sont assez bien décrites par la loi. Sur le périmètre de l'EPIC, il continuera à y avoir un CSE avec un budget d'œuvres sociales et culturelles et un budget de fonctionnement dans la continuité de ce qu'il est aujourd'hui. C'est un changement de périmètre qui n'a pas d'impact sur les obligations de financement des ASC et du budget de fonctionnement de l'employeur. Pour autant, c'est un changement de périmètre déterminant. On doit le gérer tous ensemble.

Je répète ce que vous venez de dire.

Monsieur LAMASSE ?

M. LAMASSE.- Je souscris à ce qu'a dit le président, les réflexions sont en cours. Les organisations syndicales gestionnaires, dont celle de M. BENOIST, ont eu l'occasion d'échanger pour émettre un certain nombre d'éléments sur les chemins à prendre. Les réflexions sont en cours, elles sont menées efficacement par M. SARRASSAT. Je suis un éternel optimiste en toile de fond. J'ai entendu l'histoire de la subvention par les CSE ou autres. On peut entendre à travers cela des craintes de certains CSE pour leur avenir et l'envie de sécuriser les choses. Je pense que l'on avance ensemble, je dirais même que l'on avance libre ensemble. Il n'y a pas de contradiction entre l'objectif souhaité par les élus et les salariés de l'entreprise, et la manière dont la direction voit les choses. La direction s'est orientée depuis quelques années de manière plus affirmée, vers une entreprise Groupe. Beaucoup d'organisations syndicales s'appellent désormais " groupe", ce sera bientôt la nôtre. L'orientation du Comité d'entreprise qui a un périmètre EPIC, devrait s'étendre à travers cela avec des situations de dévolution, en sachant ce que l'on y met. Je n'ai pas de crainte majeure. Il y a beaucoup de travail à effectuer. Le combat est engagé, nous n'allons pas *(inaudible)*.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur NEGADI ?

M. NEGADI.- Quelques précisions. Depuis tout à l'heure, vous nous indiquez un certain nombre d'informations mais il faudrait peut-être être plus précis, notamment sur les subventions que doivent verser certains CSE. Vous ne l'avez pas précisé. L'ensemble des élus a le droit de savoir ce qu'il se passe. En ma qualité de trésorier adjoint, nous n'avons pas eu la subvention, notamment celle de RDS. Il faut préciser pourquoi RDS n'a pas pu transférer cette subvention. J'en ai parlé avec le Secrétaire ou même le trésorier. Ils m'ont expliqué que l'on ne peut pas transférer une subvention quand on n'a rien. Ils ont attendu cette subvention pour la transférer, cela s'est fait il y a peu. Il y a du retard.

Il faudrait peut-être préciser pourquoi on a du mal à obtenir ces subventions au CSEC.

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon. Si on refait toute la chronologie...

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

M. NEGADI.- Je demandais seulement plus de précisions. Vous avez donné quelques informations sur la subvention qui doit être transmise du CSE au CSEC mais vous avez été très vague. Il faudrait être plus objectif et plus précis sur le fait que cela a mis beaucoup de temps. Vous en connaissez les raisons.

M. LE PRÉSIDENT.- On va compléter le pourquoi jusqu'au bout. Depuis des années, un principe était acté au début de chaque mandature : chaque CSE acceptait de remonter ses budgets au CSEC sans que cela passe par la case dudit CSE. Cela donnait de la prévisibilité, de la visibilité aux gestionnaires pour piloter. Il y a une nouveauté cette année, dans cette mandature. Le CSE RDS a considéré, pour des raisons qui lui appartiennent et que je ne juge pas mais qui ont des conséquences, qu'avant de remonter la subvention correspondant à son périmètre au CSEC, cela devait passer par le périmètre du CSE Bus. C'est une nouveauté pour tout le monde. C'est ce chemin qui génère "les retards" de versement de la subvention.

M. NEGADI.- Je pense que c'est le chemin logique et normal. Ce n'est pas extra-légal. Leur demande d'avoir cette subvention dans leurs comptes n'est pas illégale. Pourquoi la Direction générale a-t-elle mis autant de temps pour verser au CSE RDS ? Je pense que vous avez une certaine responsabilité dans ce retard.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vérifier ce que vous dites. Vous affirmez quelque chose que j'ignore. Je suis surpris de vous entendre dire que nous avons été en retard dans le versement de la subvention. Je vais documenter cela et je reviendrai vers vous dans la prochaine instance. Je n'ai jamais dit que la position du CSE RDS était illégale, pas justifiée, etc.

M. NEGADI.- Vous parlez de logique, je parle uniquement règlement.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai rappelé l'histoire en disant que jusqu'à présent, cela se passait d'une certaine façon et que maintenant, cela se passe d'une autre façon. Chacun doit s'ajuster.

M. NEGADI.- Au Secrétariat, le trésorier, le trésorier adjoint comme le Secrétaire, nous sommes embêtés par ce retard. Je souhaitais préciser cela au Comité pour que tout le monde ait le même niveau d'informations.

Par ailleurs, je suis très surpris, Monsieur le Président, par votre message subliminal sur les expertises. Si je le comprends bien, vous essayez de nous dire que l'on ne doit plus faire d'expertise, ou très peu.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je n'ai pas dit cela.

Un certain nombre de dépenses augmentent fortement et on se pose dans le même temps la question du financement des AEP. Comme je suis interpellé pour venir ajouter des aides de l'entreprise à ces AEP, je mentionnais qu'en parallèle, l'entreprise dépensait beaucoup plus d'argent que les années précédentes dans les expertises, et pas seulement sur les sujets de transformation. Cela explique que nous ne mettrons pas plus d'argent. Je n'ai évidemment pas contesté le droit de l'IRP à recourir aux expertises qu'elle souhaite, mais cela a des conséquences.

M. NEGADI.- Je suis d'accord avec vous, mais c'est à la direction d'être très transparente sur ces informations, cela évitera quelques expertises. Cela ne reste que mon avis.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne le partage pas. Monsieur DOMINÉ ?

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

M. DOMINÉ.- Nous sommes sur le bilan des comptes 2021 et sur la réussite du mandat précédent puisque c'en est une. Il y a une recherche d'attractivité auprès des agents, elle a été réussie par le biais d'HappyPal. On entend parler de 41 000 utilisateurs. De ce point de vue -il y en a eu d'autres-, le mandat a été réussi parce que nous avons permis à de nombreux agents d'accéder à des activités sociales et culturelles en réussissant à payer un peu moins cher. Tout cela a un coût, il en a été question tout à l'heure. Je voulais mettre cela en avant parce qu'HappyPal fait partie de l'un des points principaux du mandat précédent, décidés par les précédentes OSR.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose de redonner la parole à M. HUAULT DUPUY pour passer aux comptes consolidés.

M. HUAULT DUPUY.- Je vais être plus rapide puisque l'essentiel des comptes consolidés est constitué par le CSEC. Je vais vous citer les points sur lesquels l'impact de la consolidation a un effet significatif sur les comptes consolidés.

Je vous rappelle que les comptes consolidés sont le cumul entre les comptes du CSEC et ceux des structures que contrôle le Comité central. On ne retient dans le périmètre de consolidation que les associations GAN, USMT, l'orphelinat de la RATP et la SCI Neig'Alpes. On ne retient pas les autres SCI parce que le CSE n'y est pas majoritaire. Quant aux autres associations OPC, elles sont considérées comme non-significatives de par les montants accordés. Pour Les Enfants du Métro, on considère que ce n'est pas le CSEC qui le contrôle puisqu'il n'a aucun pouvoir de décision sur le montant de la subvention accordée. Cette subvention ne fait que transiter par le CSEC, elle est versée par la RATP et reversée aux Enfants du Métro.

Si on regarde le bilan des comptes consolidés. Nous avons vu tout à l'heure que nous avions 39,4 M€ dans notre actif net, nous sommes à 39,7 M€ en termes d'actif net dans les comptes consolidés. Nous avons très peu d'impacts en termes d'actif net. L'impact est plus important au niveau des immobilisations brutes. L'essentiel des immobilisations provient de la construction de la SCI Neig'Alpes. Les autres immobilisations sont les immobilisations dans l'USMT, notamment le matériel d'activités, de sport et autres.

Au niveau de l'actif circulant, les stocks sont à 270 000 € contre 266 000 €, ils n'ont quasiment pas bougé. Les acomptes augmentent très peu, à peine de 20 000 € entre les comptes annuels et les comptes consolidés. Il y a un peu plus sur la partie créances usagers, mais cela reste faible avec environ 250 000 € dans les autres structures. Les autres créances comprennent ce que l'on mettait dans les structures liées et dans les autres créances. On avait plus de 4 M€. Cela augmente légèrement à 4, 6 M€.

La valeur mobilière de placement et la trésorerie augmentent davantage. On est à 37 M€ contre 4,8 M€. Il y avait environ 32 M€ sur le CSE seul, nous avons environ 5 M€ de trésorerie dans les structures consolidées autres que le CSEC. Le total général est à 89 M€ alors que l'on était à 83 M€. Nous avons 6 M€ de plus, constitués essentiellement de la trésorerie sur le bilan des comptes consolidés.

Dans le passif, on trouve les réserves, réserves activités sociales des associations et réserves AEP. Pourquoi séparer les deux réserves ? Il y a une particularité avec les associations : la loi 1901 empêche de remonter les réserves des associations vers le CSEC. On les laisse à part car même dans les comptes consolidés, si une association disparaissait, cela ne reviendrait pas au Comité central. Les réserves AEP ne bougent pas et les réserves ASC augmentent ou varient de la partie qui était dans la SCI Neig'Alpes. Le résultat de 3 516 000 € est celui des activités sociales, très légèrement corrigé. Le résultat des AEP ne bouge pas. Le poste subventions d'investissement est celui qui bouge le plus. Nous

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

avons des subventions d'investissement dans quelques associations alors qu'il n'y en avait quasiment plus au niveau du CSEC.

Au niveau des provisions et fonds dédiés, cela change. La ligne "fonds dédiés" apparaît parce que l'on a des fonds dédiés dans l'association des Orphelins du métro. Ils sont constitués par des dons reçus par l'association, qui sont dédiés à une utilisation. On appelle cela les "ressources liées à la générosité du public". Cela n'existait pas cela dans le Comité.

Les provisions, de 5 193 000 €, augmentent d'un peu plus de 200 000 €. Se rajoutent aux provisions du Comité central des provisions de fin de carrière pour l'USMT pour 235 000 € environ, car l'USMT est également employeur.

Les dettes augmentent d'environ 800 000 € entre les comptes annuels et les comptes consolidés. Les dettes fournisseurs augmentent, 400 000 € proviennent d'autres entités. Il n'y a rien de particulier à ce sujet. Les dettes fiscales et sociales augmentent légèrement puisque l'USMT est employeur. La ligne "autres dettes" s'élève à 2 889 000 € et regroupe l'ensemble. Sur les "produits constatés d'avance", il y a 200 000 €.

Sur le compte de résultat, on constate une augmentation des subventions. Sur la participation des salariés, on était à 11,1 M€, on est à 11,4 M€. Il y a très peu de ressources concernant la participation des salariés sur ces entités. On est environ à 300 000 €. Le total des produits d'exploitation s'élève à 71 M€. Les charges sont à 67 M€, elles augmentent de 3 M€. Le résultat global d'exploitation reste quasiment le même, il est passé de 4 230 000 € à 4 415 000 € sur les comptes consolidés. Les AEP ne sont pas impactées par la consolidation puisque les structures consolidées, en dehors du CSEC, ne gèrent que des activités sociales.

Le résultat financier atteint 161 000 € contre 128 000 €, en raison de quelques intérêts en plus. Le résultat exceptionnel qui était à 805 000 € et à 900 000 €. Il y a légèrement plus de charges exceptionnelles sur les sorties d'immobilisations.

Le résultat consolidé activités sociales est à 3 675 000 € contre 3 552 000 € sur les comptes annuels.

Vous avez le tableau des flux de trésorerie.

Je vais m'arrêter là.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ou enchaînons-nous avec la présentation du rapport d'activité ?

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé, même partiellement sans son autorisation.

2 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CE POUR L'EXERCICE 2021

Madame Béatrice SIDANER, Directrice administrative et financière du CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY, expert-comptable – Cabinet BEC

Monsieur Denis MAZURIER, commissaire aux comptes – Cabinet EXCO-NEXIOM

Participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT.- Madame SIDANER, vous avez la parole.

Mme SIDANER.- Je vous propose de présenter le rapport. Je vais faire un rappel sur la synthèse financière, le total du bilan et des résultats pour chaque section, un rappel sur les années précédentes. Je viens de prendre mes fonctions, j'ai fait un récapitulatif sur les quatre dernières années pour savoir s'il est normal d'avoir autant dans le bilan et dans les résultats.

Vous avez le rapport d'activité avec les annexes. La première section est celle des AEP, avec un déficit de 283 000 € qui a été évoqué avec les charges des Commissaires aux comptes.

Vous voyez dans la synthèse globale par activité, la restauration, les vacances, la direction de la culture et des loisirs, la Direction générale qui englobe le patrimoine et l'informatique, la direction administrative et financière, la direction RH, communication, et les élus.

Sur la restauration, vous avez le détail. Il est intéressant de voir la répartition des charges nettes. Quand on fait des budgets, c'est en charges nettes, à savoir les produits moins les charges. On voit une augmentation sur les distributeurs automatiques. L'évolution du nombre de repas est intéressante. En 2020, on constate une chute flagrante liée à l'effet Covid. Cela reprend en 2021, avec 736 000 repas, contre 726 000 l'année précédente. Cela reprend doucement. Jusqu'au mois de mai, il y avait encore beaucoup de restrictions. L'évolution du nombre de distributeurs automatiques est importante. À la fin de l'année, il y en a 75 au sein des restaurants.

Sur les vacances adultes, nous avons fait un excédent de 3,5 M€. La majeure partie est due à l'activité des vacances adultes puisqu'il y a 2 M€ de moins par rapport au budget prévu. J'ai affiché 2019 parce que 2020 n'est pas une référence. Vous avez le détail par centre de vacances : vacances adultes, courts séjours, parcs de loisirs et catalogues. Le total de vacanciers adultes atteint 50 164 cette année, contre 36 000 l'année précédente. En 2019, il avait atteint 55 000. Nous sommes bientôt au seuil normal de l'activité. Nous avons réussi à faire partir 50 000 adultes en congés malgré les restrictions du début d'année. Cela correspond à 10 595 agents et à notre taux d'activité de 2019. Cela continue sur 2022.

Sur la partie enfance jeunesse, le budget est quasiment à l'équilibre, 100 000 €. C'est très bien géré. Il n'y a pas eu d'activité en hiver et au printemps, puisque les centres n'ont ouvert que l'été en raison du Covid. Malgré plus de six mois de l'année sans activité, le nombre de journées est identique à celui de 2020. Aujourd'hui, nous en sommes à 4 000 enfants sur 2022, et nous espérons atteindre les 5 000 enfants comme en 2019 sur l'enfance jeunesse.

Vous avez le détail par période.

C'est sur l'activité culture et loisirs que M. BENOIST nous a interpellés tout à l'heure. Il est compliqué de la comparer parce que nous faisons de l'événementiel certaines années. La grande nouveauté dont nous avons parlé correspond aux 3 770 000 € de HappyPal. Le reste est stable par rapport aux autres années. Les médiathèques ont ouvert en septembre. Il y a un impact assez important sur les activités de la culture et loisirs. Quelques faits importants : 41 000 agents sur HappyPal contre 20 000 l'année précédente. Pour la rentrée scolaire, 27 847 cartes ont été distribuées par Carrefour. Il y a eu cinq soirées privées avec le report de 2020 : deux à Astérix et trois à Disney. 67 000 personnes ont été présentes sur ces cinq soirées. Le site Toutapprendre, site de soutien scolaire, connaît une belle évolution avec 45 000 connexions l'année dernière.

La Direction générale a respecté son budget. C'est la relation agents clients, le patrimoine qui fait un budget de plus de 7 M€, les services généraux et la DSI. La direction administrative et financière est la plus mal lotie, je n'ai pas respecté le budget qui a été un peu dépassé.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

La direction de la RH a fait moins d'activités que prévu par rapport à la RCC signée en 2021 mais a été active sur 2022. On avait prévu le financement sur 2021. C'est aussi la direction de la communication.

Après il y a la partie des élus, avec les OPC, Les Enfants du Métro.

Dans la répartition des coûts nets pour toutes les directions des ASC, la culture loisirs représente 24 %, les vacances 12 %, les restaurants 16 %, la Direction générale avec le patrimoine 28 %, il n'y a pas de gros changements par rapport à une reprise à différents niveaux.

Sur la répartition, on est constant.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Il y en a une dans le fil de la conversation par M. BERGEAUD pour M. GAUTHERON.

M. LE SECRÉTAIRE.- Je vais répondre à M. BERGEAUD. Cette synthèse n'a pas été transmise parce qu'on vous a envoyé le document complet, mais on peut la remettre à tous les élus.

M. BERGEAUD.- Merci, c'est très intéressant.

Mme SIDANER.- Je l'ai faite après les bilans. Vous avez une bonne partie des documents et analyses par direction dans les annexes financières, mais je vous l'envoie avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GAUTHERON ?

M. GAUTHERON.- Quelques remarques. Le bilan rappelle l'importance pour les salariés de disposer d'un Comité d'entreprise, CSE ou CSEC, tant sur l'aspect économique avec le rôle des représentants du personnel sur les questions relatives au travail, que sur les activités sociales et culturelles. La pertinence de l'outil CSEC RATP a démontré son intérêt en période de crise, crise sanitaire ou crise économique, je pense à l'impact de la crise sanitaire sur les revenus de certains salariés, notamment ceux dont le conjoint a été en chômage partiel ou a été licencié. Cela leur a permis de partir en congé ou d'accéder à des prestations du tourisme social. Il est nécessaire de le rappeler dans cette période où on a tendance à ne mettre en avant que le tourisme marchand, si on devait opposer les deux et les autres activités.

Au regard des deux commentaires qui ont été faits par Mme SIDANER et M. DOMINÉ, on peut dire que l'exercice 2021 a un bon bilan tant en termes de prestations réalisées et offertes aux agents, que d'un point de vue économique. Je m'en félicite parce que c'est le dernier exercice de la précédente mandature, auquel des élus CGT ont participé. Je prends acte que les positions de la CGT en termes de gestion de Comité d'entreprise ne sont pas si mauvaises puisque le bilan est positif.

Cela amène une question. Je ne ferai pas un rappel au règlement, mais seulement une référence. Le règlement intérieur prévoit qu'en fin de mandat, le trésorier sortant présente à l'instance le bilan économique des activités économiques et sociales du CSE, me semble-t-il. Pourquoi M. NIVERT, l'ancien trésorier, n'a pas participé à l'exercice d'aujourd'hui ? N'était-il pas disponible ou n'a-t-il pas été sollicité, et dans ce cas pourquoi ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Dans la mandature précédente, l'ancien trésorier n'avait pas été sollicité non plus. Cela étant, en fin de mandature, en décembre, il a fait un rapport complet de son activité. Il a donné l'intégralité des comptes bancaires, des mouvements opérés. Ce rapport a été remis en décembre au secrétariat.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

M. GAUTHERON.- Dans le règlement intérieur, il est précisé qu'il doit le faire aux nouveaux élus.

M. LE SECRÉTAIRE.- Il aurait dû le faire en début de mandature, effectivement. Ces comptes sont établis en grande partie par l'ancien trésorier. Il les a présentés au secrétariat, il aurait dû le faire en début de mandature. Des passations de pouvoir ont eu lieu avec le nouveau trésorier mais cela ne s'est pas fait en séance plénière. S'il avait la volonté de le faire et d'expliquer les comptes qui sont déjà faits, l'exercice serait bizarre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. LE SECRÉTAIRE.- J'ai une petite réflexion sur les vacances. On a réussi à retrouver le niveau de vacances de 2019 avec une période de pandémie forte jusqu'à la fin du premier trimestre. Nous avons mis beaucoup de moyens sur la période estivale. Il y avait une appétence des agents de la RATP pour partir en France, avec le CE, à des coûts attractifs. À l'époque, les offres étaient plus fortes en termes de subventions.

Cela clôture une mandature de trois ans qui a vu un renouvellement profond de l'activité du CE, mais également de ses infrastructures. J'associe tous les anciens membres du Secrétariat et les nouveaux parce qu'ils travaillent encore dans ce sens. Le CE était délicat d'un point de vue informatique, outil, auxiliarisation des comptes des agents. Nous avons dû le faire évoluer rapidement. Tout le monde a travaillé fortement pour arriver à un CE de plus en plus digitalisé, et en proximité des agents aujourd'hui. Cela a été une belle dynamique. Cela fait partie du programme Orace mis en œuvre en 2019, qui a vu sa finalité en 2021, avec un bémol que je déplore : les problématiques avec le logiciel de réservation de vacances, Resalys, qui est peut-être trop complet et capricieux. Le prestataire qui a été fortement sollicité ces derniers temps, doit trouver des solutions stabilisant le système.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

3 – PRESENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame Béatrice SIDANER, Directrice administrative et financière du CSEC

Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY, expert-comptable – Cabinet BEC

Monsieur Denis MAZURIER, commissaire aux comptes – Cabinet EXCO-NEXIOM

Participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose de passer la parole à M. MAZURIER.

M. MAZURIER.- Merci Monsieur le Président. Rebonjour à l'ensemble des élus ainsi qu'à mon confrère M. HUAULT DUPUY et à Mme SIDANER. Pour le compte du collège des Commissaires aux comptes, le CSEC RATP a deux commissaires aux comptes puisqu'étant dans l'obligation d'établir des comptes consolidés comme le prévoit la loi, deux commissaires aux comptes sont amenés à certifier les comptes annuels et les comptes consolidés. Nous avons deux rapports à vous remettre. Il y en aura un troisième sur les conventions réglementées.

Je vous rappelle en préambule, avant de vous donner l'opinion sur les comptes 2021, que l'audit réalisé a pour finalité de vous remettre ces rapports et de vous exprimer notre opinion sur les comptes, et notamment de vous donner une assurance forte sur le fait que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Si c'est le cas, on est amené à traduire cela dans notre opinion et à vous en faire part avant de procéder au vote, comme vous allez le faire dans quelques instants.

Rapport sur les comptes annuels, l'opinion au titre l'exercice 2021, je vous donne la traduction littérale de notre rapport : "*Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité social et économique central RATP à la fin de cet exercice*".

Étant donné que nous exprimons une réserve, nous sommes amenés à la motiver de la façon suivante : l'impossibilité de rapprocher de la comptabilité le montant des participations des agents sur les séjours adultes, issu du logiciel de gestion dédié, ne permet pas de s'assurer de l'exhaustivité des participations des agents ni de l'exhaustivité et de la réalité des créances usagers. C'est une certification avec une réserve concernant l'exhaustivité du chiffre d'affaires sur les séjours adultes, du fait que nous n'avons pas eu la possibilité de rapprocher les données issues du logiciel qui permet de suivre cette activité, le logiciel Resalys, avec les éléments qui nous ont été présentés, issus de la comptabilité.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela veut dire que vous avez un problème pour rapprocher une nature de dépenses, de la raison pour laquelle a été faite cette dépense ? La raison pour laquelle cette dépense a été faite devrait se situer dans le logiciel. On ne sait pas rapprocher sa nature de dépense de sa destination ?

M. MAZURIER.- Le problème ne se situe pas sur le niveau de dépenses, mais au niveau des ressources. Les séjours adultes donnent lieu à des participations des agents RATP. Cette facturation est suivie dans un logiciel dédié, Resalys. Les informations, qui sont dans ce logiciel dédié aux séjours adultes, donnent une certaine information comptable et chiffrée. Les éléments qui sont à comparer, issus de la comptabilité, ne donnent pas les mêmes résultats. Nous avons un écart entre ce qui est comptabilisé et qui devrait afficher les chiffres pour cette activité, et les informations issues du logiciel dédié à cette activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela amène d'autres questions. Comment peut-on expliquer cet écart ?

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

M. MAZURIER.- En effet, notre réserve est celle-ci parce qu'aujourd'hui il y a un écart. Pour autant, il y a lieu de travailler pour qu'il n'existe plus. S'il y a à nouveau cet écart en 2022, nous serons de nouveau amenés à effectuer la réserve, on ne pourra pas se permettre de la renouveler *ad vitam aeternam*. Il y a un programme de travail à engager pour isoler les causes et justifier l'écart. Il faut déterminer qui fait ce travail. Est-ce un travail fait en interne ? Est-ce un travail qui sera fait en externe ?

Ce n'est pas la première fois qu'il y a ce type d'écart. Un travail avait été réalisé, notamment l'an passé. C'est un travail assez long et fastidieux. Il peut être fait sur l'exercice 2021, pour autant la séance plénière aura eu lieu. Pour l'exercice 2022, il faut anticiper la situation et proposer des axes de travail pour ne pas se retrouver dans une telle situation sur les comptes 2022.

M. LE PRÉSIDENT.- La direction du CE est-elle confiante dans la capacité à mettre en place ce plan d'action, afin de donner tous les éclairages que les Commissaires aux comptes demanderont pour que cette réserve ne soit pas renouvelée ?

Mme SIDANER.- Jusqu'à maintenant, on ne facturait pas avec le logiciel Resalys. Si on faisait une vente à un agent et qu'il devait 1 000 €, par exemple, c'était extrait, on prenait le montant de 1 000 € donné par Resalys pour le mettre en comptabilité.

M. LE SECRÉTAIRE.- Cela nous a aussi valu une réserve à l'époque.

Mme SIDANER.- Il y a eu une avancée importante en 2021 puisque nous avons facturé, mais nous ne l'avons fait qu'en fin d'année. Le 28 décembre, rien n'avait été facturé, or il s'agissait quand même de 10 000 agents, donc de 10 000 factures et il y avait aussi des annulations et plusieurs départs. On a été dans l'incapacité de vérifier que les données de Resalys étaient justes et que tous les séjours avaient été facturés. Cette année, nous avons réussi à importer tous ces dossiers facturés dans un fichier que nous avons pu mettre dans notre logiciel comptable. Nous arrivons désormais à rapprocher le fichier de Resalys avec la comptabilité. C'est la grande avancée avec l'auxiliarisation. Cela étant, Resalys nous freine parce qu'il fait des dossiers, fait un fichier d'import mais nous n'arrivons pas à être certains que nous avons tout.

Depuis le 1er janvier, quand un agent revient de séjour, il est facturé deux jours plus tard. On ne facture plus une année entière. Le logiciel fonctionne par campagne (été, hiver). Nous avons terminé la campagne printemps et avons fait un premier point jusqu'au 28 mai. Nous sommes arrivés à rapprocher à 1 600 € prés. C'est plus simple sur une petite période. Nous faisons donc des situations régulières. Reste le problème de 2021, année pour laquelle nous devons refaire le point.

M. LE PRÉSIDENT.- Je reformule ce que je comprends des risques : le risque est-il que, d'un côté on puisse être amené à facturer un agent qui n'aurait pas bénéficié d'une prestation, et que de l'autre, en miroir, on puisse donner de l'argent à un salarié qui ne serait pas parti en vacances ou n'aurait pas bénéficié d'une œuvre sociale et culturelle ?

Mme SIDANER.- Le deuxième cas, non. Pour le premier cas, il peut nous manquer des produits si le dossier a été validé et facturé, mais que l'on n'est pas sûr qu'il ait été importé.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous évoquez quelques agents qui n'auraient pas payé la part qui leur revient ?

Mme SIDANER.- Non, ce n'est pas possible. Nous sommes sur le chiffre d'affaires et pas sur les règlements.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

M. HUAULT DUPUY.- La problématique vient du fait que l'on n'est pas certain aujourd'hui que l'ensemble des dossiers dont la prestation a été réalisée du 1er janvier au 31 décembre 2021 a bien été déversé en totalité. Le principe comptable d'un CSE est que l'on prend en produits toutes les prestations réalisées dans l'exercice. Avec Resalys, des dossiers ont été créés en 2020 voire 2019, pour des prestations réalisées seulement en 2021. La difficulté en 2021 vient du volume qui est tel que l'on n'était pas capable de s'assurer que l'exhaustivité des dossiers passés en comptabilité correspondait à ce qui était repris de Resalys. Comme le Commissaire aux comptes certifie les comptes et leur exhaustivité, il émet une réserve sur cette problématique. C'est logique compte tenu de l'incertitude.

La problématique que nous avons en plus vient du fait que nous n'avons pas eu le temps de vérifier si la facturation n'était pas faite antérieurement dans Resalys. Il faut s'assurer qu'il n'y ait pas des dossiers antérieurs qui aient été facturés en même temps. C'est le même outil, le même problème, la même continuité. On est dans une phase de transition puisqu'on a changé de mode de fonctionnement avec Resalys dans l'importation, dans la facturation, dans la comptabilité avec l'auxiliarisation. Cela génère un certain nombre de problématiques. Comme tout a été fait en fin d'année, cela n'a pas pu être traité.

Nous aurions pu repousser tout pour terminer les contrôles, les comptes n'auraient pas été approuvés avant le 30 juin, cela ne nous a pas semblé pertinent. Nous pouvions aussi arrêter la situation telle qu'elle avec comme objectif que tout soit réglé pour 2022.

M. LE PRÉSIDENT.- Derrière mes questions il y a la préoccupation de la conformité aux règles comptables. Quand il y a un "angle mort" dans un système de facturation, j'ai aussi une question sur la *compliance*. En 2022, en tant que Président, j'aurai une préoccupation non seulement sur la conformité pour laquelle j'ai besoin de votre aide, et j'aurai une vigilance toute particulière avec le Secrétaire, sur les risques de *compliance* que "l'angle mort" de la comptabilité nous fait avoir.

M. MAZURIER.- Je propose de poursuivre le rapport. Il y a une réserve. Le rapport se poursuit en rappelant que l'audit respecte les normes d'exercice professionnel et un code de déontologie. Nous sommes amenés à faire quelques observations. Cela ne remet pas en cause l'opinion avec réserve que je viens de donner, mais cela vous interpelle en tant que lecteurs des comptes, sur des points de l'annexe. On vous a présenté le bilan, le compte de résultat. L'annexe est le document qui finalise les comptes annuels en trois parties. Cette annexe est un document relativement détaillé qui précise les comptes. Nous pointons du doigt telle ou telle note de l'annexe pour vous alerter sur un point plus précis.

Il y a une note "événements principaux de l'exercice" qui rappelle les conditions d'établissement des comptes dans le contexte de la crise sanitaire. Il faut analyser les comptes 2021, en lien avec la crise sanitaire qui a débuté en 2020, avec des événements et des traductions comptables qui sont spécifiques.

Il y a la note "5.16. Mises à disposition" et la note "7.2. Contribution légale et volontaire en nature" qui expose la nature et le traitement des mises à disposition et des contributions volontaires en nature dont bénéficie le CSEC.

Pour bien apprécier les comptes dans leur globalité, il faut tenir compte des éléments financiers traduits dans les comptes, mais aussi des éléments de mise à disposition qui sont précisés dans l'annexe aux comptes.

Nous sommes amenés à justifier nos appréciations. Nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes pour l'audit des comptes, en plus du point qui précise la réserve,

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

notamment les titres de participations dont le montant net figure au bilan pour 6 270 625 €. Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition et sont dépréciés selon des modalités expliquées dans l'annexe. Nos travaux de Commissaire aux comptes ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations. Nous avons été amenés à revoir les calculs effectués par le Comité, notamment pour les dépréciations.

Le Comité constitue des provisions pour couvrir les engagements de retraite et les risques relatifs aux litiges. L'information est plus précise à la suite des informations fournies par les avocats. Ces éléments sont décrits dans des notes "5.11. Provisions" et "6.2.2. Dépréciation d'actifs". Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses, et revoir par sondage les calculs effectués afin de s'assurer de leur exactitude.

On précise enfin que dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables, nous vérifions que la présentation des comptes annuels fait bien la dissociation des activités entre la section « attributions économiques et professionnelles » et la section "activités sociales et culturelles". C'est ce qui vous a amenés à discuter du déficit, des réserves insuffisantes et de l'affectation proposée dans la prochaine résolution, du transfert d'une partie du résultat pour couvrir le déficit AEP. Nous le constaterons dans les comptes 2022. Nous avons vérifié que le traitement comptable des produits et des charges du compte de résultat, et le suivi des fonds propres associés à chacune des sections, font l'objet d'une information appropriée, comme le prévoit le règlement 2021-05 de l'Autorité des normes comptables, relatif aux CSE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations fournies par Mme SIDANER dans le rapport d'activité. Nous confirmons que les chiffres fournis dans le rapport d'activité sont en phase avec les comptes que nous avons certifiés.

Il est de la responsabilité de la direction du CSEC que de tenir et d'établir les comptes annuels et de les arrêter, ce qui a été fait par le Secrétariat, avant que nous puissions exprimer notre opinion de certification.

Ce rapport a été signé par moi-même, Denis MAZURIER, et par mon confrère Vincent OUZOULIAS le 20 juin 2022.

Concernant le rapport sur les comptes consolidés, je ne vais pas être aussi long mais je vais vous dire que nous avons renouvelé la même réserve sur les comptes consolidés. Je vous rappelle que les comptes consolidés, c'est l'agrégation des comptes du CSEC auxquels s'ajoutent les comptes de quatre associations : l'association GAM, USMT, Orphelinat RATP et SCI Neig'Alpes. Les trois associations sont intégrées à 100 % puisqu'il y a une détention directe par le CSEC. La SCI Neig'Alpes est intégrée dans la consolidation du CSEC proportionnellement puisqu'il y a un contrôle conjoint, la SCI Neig'Alpes n'étant détenue qu'à un peu plus de 33 % par le CSEC RATP.

Le problème de l'exhaustivité du chiffre d'affaires dans les comptes consolidés se retrouve. De ce fait, nous avons été amenés à émettre l'opinion avec réserve concernant le problème de chiffre d'affaires dans les comptes consolidés.

Nous faisons quelques observations, notamment par rapport aux conditions d'établissement en lien avec la crise sanitaire. Il y a également une note dans l'annexe des comptes consolidés. On vous interpelle sur le périmètre de consolidation que je viens de rappeler. La note concernant les contributions légales et volontaires en nature est la note 7.1 des comptes consolidés.

Nous justifions nos appréciations en vous expliquant qu'il reste dans les comptes consolidés, des titres de participation parce que l'ensemble des participations ne donne pas lieu à une

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

consolidation et n'est donc pas forcément neutralisé. Nous avons constaté les provisions pour couvrir les engagements de retraite et les risques relatifs aux litiges qui sont les mêmes dans les comptes consolidés que dans les comptes annuels.

Sur le rapport d'activité et de gestion, nous signalons que le rapport prévu à l'article 2315-69 du Code du travail relatif aux informations qualitatives sur les activités et sur la gestion financière du Groupe ne comporte qu'une information partielle sur le périmètre de consolidation, aucune information chiffrée sur les comptes consolidés. Nous vous appelons à compléter le rapport pour que dorénavant, il y ait également une partie consacrée aux comptes consolidés afin que l'information soit complète.

Les comptes consolidés ont également été arrêtés par le secrétariat le 9 juin dernier. Le rapport a été co-signé par les deux Commissaires le 20 juin 2022.

Le rapport spécial sur les conventions, visé à l'article 2315-70 du Code du travail, nous faire rédiger ce rapport à néant puisqu'il nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice. La transparence prévue dans le Code du travail concernant ces conventions nous fait rédiger ce rapport puisque nous n'avons pas eu de convention à vous communiquer. Également signé par les deux Commissaires aux comptes le 20 juin 2022.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour l'examen de ces comptes et votre rapport.

Monsieur SARRASSAT, souhaitez-vous faire une déclaration ou passons-nous à l'approbation des comptes consolidés et sociaux ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Nous allons passer à l'approbation.

M. LE PRÉSIDENT.- Le premier vote concerne les comptes sociaux et consolidés.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

4 – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CE POUR L'EXERCICE 2021

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Avant de procéder au vote, je voulais faire un point sur les présents et les absents. Monsieur CHAGH, êtes-vous toujours présent ?

M. CHAGH.- Oui.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Madame AZEVEDO pour M. ROUIJEL ?

Mme AZEVEDO.- Oui.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- M. SI TAYEB nous a quittés. Il remplaçait M. NIVAULT du même CSE. Je n'ai plus personne de la même organisation syndicale ni de la même catégorie pour remplacer M. NIVAULT. Je vais devoir décompter ce vote. Je crois que M. DASQUET n'est pas présent également.

M. GAUTHERON.- Je vous confirme que M. DASQUET est retenu par une autre obligation.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Même chose pour M. DASQUET car je n'ai plus de suppléant du CSE 11 ni de la même organisation syndicale. Je vais également décompter son vote. Cela fait deux votes en moins.

Madame GUEROULT, êtes-vous toujours en place pour voter en lieu et place de M. OULD AHMED ?

Mme GUEROULT.- Oui.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Monsieur TURBAN pour M. KHELLAF ?

M. TURBAN.- Oui.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Monsieur BAZIN pour M. QUIQUEMPOIS ?

M. BAZIN.- Idem.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Nous allons procéder au vote avec 18 votants.

M. LE SECRÉTAIRE.- Je vais procéder à la lecture de la résolution.

Les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP, réunis en séance plénière le 22 juin 2022, après avoir entendu la présentation des comptes annuels et des comptes consolidés clos le 31 décembre 2021, la lecture du rapport d'activité et la lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels et les comptes consolidés du CSEC pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils leur sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous sur cette résolution ?

(Il est procédé au vote.)

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Merci. Cette résolution est adoptée...

M. GUIDEZ.- J'ai eu un problème de connexion, je vote pour.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Je vous informe que du fait de votre absence momentanée, vous avez été remplacé sur ce vote par M. DUCELIER.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui a voté de la même façon que vous. M. GUIDEZ reprend sa voix. Merci Monsieur DUCELIER.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

5 – CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous cède la parole, Monsieur SARRASSAT.

M. LE SECRÉTAIRE.- Les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP, réunis en séance plénière le 22 juin 2022, décident d'affecter :

Le résultat des "Activités Sociales et Culturelles" (ASC) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentant un excédent de 3 552 884,31 € à :

- 90% sur le compte "réserves ASC", soit 3 197 595,88 €
- 10% sur le compte "réserves AEP", soit 355 288,43, cette somme compensera le déficit résiduel des AEP.

Le résultat des "Attribution Economiques et Professionnelles" (AEP) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentant un déficit de 283 640,58 € à 100% sur le compte "réserves AEP".

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer au vote. Monsieur GAUTHERON ?

M. GAUTHERON.- J'ai une explication de vote. Sans refaire le débat sur le budget des AEP sur lequel je partage plusieurs interrogations exprimées dans les précédentes interventions, j'ai toujours le même souci concernant les ASC en raison de l'absence de visibilité sur la politique mise en œuvre par la nouvelle cogestion au sein du CSEC. En l'absence de toute visibilité sur l'utilisation de l'argent en termes de politique des activités sociales, la délégation CGT s'abstiendra sur ce vote.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous sur cette affectation du résultat 2021 ?

(Il est procédé au vote.)

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Pour : UNSA (3), CFE-CGC (3), FO (7)
Abstention : CGT (5)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous arrivons à la fin de l'examen...

M. LE SECRÉTAIRE.- J'ai un petit mot à dire à toutes les équipes qui ont présenté les comptes aujourd'hui. Cela a été un gros challenge pour Mme SIDANER, pour sa prise de poste. Je la remercie pour son travail au nom du Secrétariat et de l'ensemble des élus. Je n'oublierai pas notre expert-comptable qui est très prolixe en explications et qui sait nous dire quand cela ne va pas. Nous avions réussi à nous dépêtrer de toute réserve l'année dernière.

Pour moi, il y a cette année un petit recul légitime car je comprends que l'on puisse avoir ce type de problématique, mais il ne faut pas la reproduire. Je serai vigilant pour que les choses soient faites correctement au niveau de Resalys, prestataire de services qui nous pose trop de problèmes à mon avis. Je tire mon chapeau à M. OUZOULIAS et M. MAZURIER pour la rapidité de leur travail. Nous les avons un peu bousculés. Le CE étant une vieille dame un peu capricieuse, on n'a pas toujours les documents demandés à l'instant où ils sont réclamés. Ils ont fait des efforts et fait preuve de beaucoup de patience.

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation.

Je les remercie tous, ainsi que l'ensemble des élus pour leur assiduité et pour la validation des comptes qui est un moment très fort pour nous au sein du Secrétariat, pour le Secrétaire, le trésorier de l'époque et le trésorier actuel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur SARRASSAT. Tout le monde s'associe, je pense, à votre message. Cela clôt l'examen de l'ordre du jour dont nous avions convenu. Je remercie les invités de nous avoir rejoints et salue l'ensemble des élus en leur donnant rendez-vous le 20 juillet pour notre prochaine séance qui est prévue en présentiel. La pandémie nous a appris à être prudent. Je me réjouis d'avoir la possibilité de nous réunir physiquement la prochaine fois, le 20 juillet.

En attendant, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

La séance est levée à 16 heures 05.

Le Secrétaire du CSEC RATP
Frédéric SARRASSAT

Ce document est la propriété du CSEC-RATP. Il ne peut être ni reproduit ni diffusé même partiellement sans son autorisation